

# Culture et ville : évaluer pour évoluer

**LES QUINZE DERNIÈRES ANNÉES ONT ÉTÉ MARQUÉES PAR UNE ÉVOLUTION DES VALEURS DE LA CULTURE INSPIRANT LE CHAMP DES POLITIQUES CULTURELLES : OUVERTURE DES INSTITUTIONS ARTISTIQUES EN DIRECTION DE NOUVEAUX PUBLICS, ÉMERGENCE DE PROJETS ÉLABORÉS GRÂCE À UN PARTENARIAT ENTRE ARTISTES, ASSOCIATIONS, PROFESSIONNELS DES SECTEURS SOCIAUX ET CULTURELS, RECONNAISSANCE DE NOUVELLES FORMES D'INTERVENTION ARTISTIQUE EN PRISE DIRECTE AVEC DES POPULATIONS, CONSIDÉRATION ACCRUE ENVERS LES PRATIQUES ARTISTIQUES EN AMATEUR..., AUTANT DE SIGNES DE L'INTRODUCTION DE PLUS DE DÉMOCRATIE DANS LES POLITIQUES CULTURELLES QUI DOIT BEAUCOUP À DES EXPÉRIENCES MENÉES AVEC L'APPUI DE LA POLITIQUE DE LA VILLE.**

C'est dire que, si la place de la culture dans la politique de la ville peut être parfois considérée comme marginale, on ne peut ignorer l'importance qu'elle a eue sur la définition du champ culturel et sur les orientations des politiques culturelles, notamment municipales. Aujourd'hui, à l'heure où la culture en tant que telle ne fait plus partie des objectifs prioritaires de l'État en matière de politique de la ville, il est d'autant plus intéressant de s'interroger sur ce paradoxe afin d'identifier les enjeux dont sont porteurs les liens entre culture et ville sous leurs différentes formes. Cette thématique des interactions entre culture et ville constitue l'un des chantiers de réflexion permanents de l'Observatoire des politiques culturelles, c'est pourquoi la Délégation interministérielle à la ville et le ministère de la Culture et de la Communication (délégation au développement et à l'action territoriale) lui ont confié un programme d'évaluation des volets culturels des contrats de ville. L'objectif de cette mission consistait à identifier les enjeux culturels des contrats de ville et apprécier l'impact de la démarche en prenant appui sur l'analyse détaillée de quatre situations : le contrat de ville de la ville nouvelle de Sénart, ceux des agglomérations de Strasbourg et Grenoble (avec pour cette dernière une observation plus fine des politiques des villes de Grenoble et Echirrolles), et celui de la commune de Vénissieux inscrite dans le contrat de ville de l'agglomération lyonnaise, également en GPV (grand projet de ville). L'évaluation devait à la fois porter sur une analyse des modes d'élaboration des volets culturels, sur les interactions entre ces volets thématiques et les politiques culturelles municipales ou intercommunales et sur l'étude des effets de la politique de la ville sur les

problématiques en réflexion dans le champ culturel (démocratie/démocratisation, culture légitime/culture populaire, acteurs professionnels/amateurs...).

L'Observatoire des politiques culturelles a confié la direction scientifique de cette étude à Jacques de Maillard (politologue, Cerat-IEP de Grenoble) et Philippe Chadoir (sociologue, Institut d'urbanisme de Lyon) qui ont également réalisé les monographies de Grenoble et Vénissieux. Les monographies de Sénart et Strasbourg ont respectivement été traitées par Sophie Le Coq (sociologue, Lares-université de Rennes) et l'équipe de chercheurs de Maurice Blanc (sociologue, Institut d'urbanisme de Strasbourg).

**Cécile Martin**

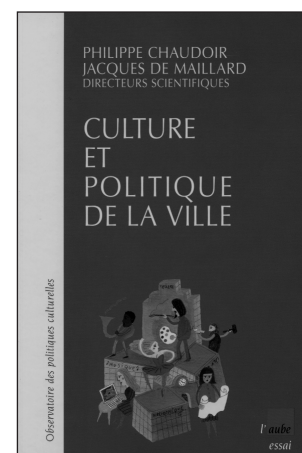
Responsable des études, Observatoire des politiques culturelles

## Vient de paraître

### Culture et politique de la ville

Philippe Chadoir, Jacques de Maillard (dir. scientifique)  
Maurice Blanc, Sophie Le Coq

Réalisé par l'Observatoire des politiques culturelles, à la demande de la Délégation interministérielle à la ville et du ministère de la Culture et de la Communication, cet ouvrage interroge les frottements, tensions et hybridations qui naissent de la rencontre entre culture et politique de la ville. Levier de renouvellement des politiques culturelles, la politique de la ville se construit sous la forme d'une contractualisation entre l'État, les collectivités territoriales et une multitude d'acteurs locaux. Ces différents aspects sont au cœur de cette étude qui analyse la place de la culture dans ces dispositifs.



Éditions de l'Aube/Observatoire des politiques culturelles, 2004, 208 pages, 18 €.

En vente sur le site de l'OPC : [www.observatoire-culture.net](http://www.observatoire-culture.net)

# Les enjeux culturels de la politique de la ville

**CET ARTICLE PRESENTE UNE SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ÉVALUATION DES VOLETS CULTURELS DES CONTRATS DE VILLE, CONFIE À L'OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES PAR LA DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À LA VILLE ET LA DÉLÉGATION AU DÉVELOPPEMENT ET À L'ACTION TERRITORIALES - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION.**

Plusieurs axes de recherche ont structuré cette réflexion. L'étude a d'abord interrogé la place accordée à la culture comme dimension thématique par les différents décideurs locaux. Mais la dimension culturelle des contrats de ville ne se limite pas au seul volet culturel et l'effet transversal de la culture, son rayonnement, en dehors du seul volet culturel, a également été analysé. Le rôle des agglomérations en matière de politique culturelle a ensuite été abordé dans la mesure où près de 70% des contrats de ville sont intercommunaux. L'analyse de la répartition des rôles entre les municipalités et les EPCI et celui des représentants locaux de l'État a été un second angle d'attaque de ces dynamiques. Les logiques de réseaux, de manière *supra* ou *infra* communale, constituent le troisième axe de cette étude. Elles s'articulent étroitement aux conceptions de la culture que véhiculent les différents acteurs. Ceci a permis de mettre en évidence la récurrence d'un débat autour d'actions qui peuvent soit être considérées comme faisant partie des logiques de « démocratisation » (accès aux œuvres), soit de « démocratie culturelle » (accès aux pratiques artistiques et culturelles).

Les conditions d'élaboration des volets culturels des contrats de ville ont ensuite servi de support pour analyser l'articulation avec la politique culturelle des différents territoires (structuration d'un projet culturel global ou juxtaposition d'actions). L'analyse des logiques des porteurs de projets constitue un cinquième axe à partir duquel se dégagent les modalités d'ajustement entre ces porteurs de projets et le monde institutionnel. Enfin, au cœur de cette recherche est posée la question des effets des actions culturelles conduites au sein du contrat de ville. Elle a été traitée sous l'angle des modes de reconnaissance individuelle et collective et sous celui de la requalification des territoires.

*Il existe, en tout état de cause, un écart relativement important entre des objectifs initiaux ambitieux et les réalisations effectuées. Ce décalage renvoie à la difficulté pour les acteurs de la politique de la ville (...) de peser sur les orientations plus générales des politiques sectorielles.*

**Des stratégies d'affichage différentes quant à la place de la culture dans la politique de la ville et une identification difficile de cette place**

On peut observer deux types de configurations de la place de la culture dans la politique de la ville. Dans la première, le volet culturel est clairement identifié, alors qu'il est inclus dans un ensemble plus large dans la seconde. Ces catégorisations ne sont pas neutres ; elles ont été souvent l'objet de conflits entre les différents protagonistes. Afficher un volet culturel, c'est incontestablement important sur un plan sym-

bolique. C'est le rendre visible comme étant l'un des axes structurants de l'action. On note cependant que le non-affichage de ce volet ne signifie pas pour autant une action restreinte ou qu'il masque une réelle dynamique transversale dans des champs tels que ceux de l'éducation, de la prévention ou de l'insertion par l'économie. On voit donc se dessiner deux logiques différentes : une culture autonome, affichée comme telle, et une culture diffuse, présente dans d'autres actions qui n'auront pas nécessairement le « label

culture ». Si la culture apparaît parfois de façon diffuse dans des actions portant un autre label, cela ne facilite pas l'identification de ces actions culturelles. Du point de vue budgétaire, également, les chiffres disponibles ne sont pas d'une fiabilité absolue et dépendent largement des définitions que l'on donne à la culture, de manière précise ou extensive. Il existe, en tout état de cause, un écart relativement important entre des objectifs initiaux ambitieux<sup>1</sup> et les réalisations effectuées. Ce décalage renvoie à la difficulté pour les acteurs de la politique de la ville – et cette situation n'est pas spécifique au domaine culturel – de peser sur les orientations plus générales des politiques sectorielles.

**Le rôle des agglomérations**

Dans les quatre sites analysés dans l'enquête, les contrats de ville ont été signés au niveau intercommunal. Dès lors, plusieurs questions se posent : comment les rôles entre les municipalités et les établissements publics de coopération intercommunale se répartissent-ils ? Comment différentes municipalités s'associent-elles pour soutenir une action culturelle sur plusieurs territoires ? Le contrat de ville aide-t-il à la structuration d'actions culturelles au niveau intercommunal ?

Les résultats de la recherche pour les quatre sites montrent que le contrat de ville n'est pas en mesure d'impulser de lui-même une dynamique d'agglomération mais qu'il s'inscrit dans la dynamique existante ou son absence. À Lyon ou à Grenoble, la mise en œuvre du contrat de ville témoigne de l'absence de prise en compte de la compétence culturelle par le niveau métropolitain. Alors que pour les autres volets (logement, éducation, etc.), une dynamique intercommunale se dessine, le volet culturel reste, lui, fortement attaché au niveau municipal. À Sénart, c'est un problème plus général de légitimité que connaît le niveau agglomération dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques culturelles. Enfin, à Strasbourg, l'élaboration et la mise en œuvre du contrat dépendent très étroitement de la dynamique d'intégration entre la ville de Strasbourg et les services de l'agglomération. Ainsi les contrats de ville se sont inscrits dans des logiques existantes de résistance municipale, d'incertitude ou d'intégration supracommunale, selon les cas.

La question se pose alors de savoir si le contrat de ville a favorisé la mise en place de projets à un niveau intercommunal. Là encore, les effets sont plutôt réduits. Les budgets, limités, ne permettent pas d'impulser une mise en réseau des équipements ou la genèse d'initiatives d'importance. On notera cependant qu'il existe des effets diffus, éventuellement contradictoires, sur un certain nombre de points tels que le rapprochement des acteurs, des mises en réseaux ponctuelles (autour de la lecture, par exemple) ou le soutien à des actions événementielles développées au niveau de l'agglomération (les biennales à Lyon). Des actions impulsées dans le cadre des équipements peuvent, bien sûr, avoir un impact au-delà de la commune mais c'est surtout parce qu'elles s'inscrivent dans des réseaux préexistants. Au total, le constat montre que les contrats de ville n'ont que faiblement permis le développement d'actions situées à un niveau supracommunal.

### Quelles conceptions de la culture ?

L'analyse des types d'action est une première indication des conceptions sous-jacentes de la culture où peuvent se repérer les modes d'implication du public, les attendus esthétiques, la diversité des propositions. Les débats qui agitent les acteurs sont un second indicateur de la question.

Un premier constat concerne la diversité et la pluralité des actions soutenues au titre du contrat de ville. Cette diversité tient autant des champs disciplinaires mobilisés que de la forme des projets. Ceux-ci concernent tout autant le spectacle vivant dans son ensemble, avec une attention souvent portée aux formes « émergentes », que les arts plastiques et visuels (cinéma, photographie), ou la lecture publique. Ils impliquent des modalités événementielles, festives et/ou ancrées dans les territoires, avec un recours fréquent à des modes participatifs mais également un travail s'appuyant sur

des activités culturelles plus classiques, soit sous l'angle de la diffusion, soit sous l'angle du soutien aux pratiques artistiques. En tout état de cause, ces actions révèlent souvent une dynamique, voire, dans certains cas, une capacité d'innovation (développement des résidences d'artistes, formes pluridisciplinaires, etc.). Au-delà de leur diversité, ces actions renvoient à des conceptions de la culture où se croisent des rationalités différentes.

On sait que le débat démocratie culturelle/démocratisation de la culture traverse la conduite des politiques culturelles depuis leur création. La démocratie culturelle consiste à reconnaître et à valoriser les pratiques des populations tandis que la démocratisation consiste à diffuser des œuvres artistiques reconnues. Comment la politique de la ville se situe-t-elle dans cette opposition ? Contribue-t-elle à la dépasser ? La politique de la ville n'est-elle pas, en fait, une politique de démocratie culturelle qui ne dit pas son nom. On pourrait être tenté de répondre positivement pour deux raisons différentes : d'une part, on trouve un nombre important d'actions portées par des habitants et des associations qui s'inscrivent dans une volonté de soutenir les pratiques artis-

tiques et culturelles ; d'autre part, on note une difficulté de la part des acteurs du contrat de ville à peser sur les orientations des grands équipements culturels.

Du fait de la multiplicité des acteurs et de la diversité des systèmes de valeurs auxquels ils font référence (éducation populaire, approche socioculturelle, volonté de diversifier les publics, problématiques intégratives, etc.), le débat ne peut entièrement être abordé de manière aussi tranchée. En effet, dans certains cas, les équipements peuvent être à la source de la plupart des pro-

jets et ce sont donc, concrètement, eux qui sont porteurs d'une logique d'élargissement et de confortation de leurs publics, tout en étant pourtant sensibles à la question des pratiques artistiques.

En dehors de cette relativisation, le schéma simplifié distinguerait deux tendances différentes, même si la réalité montre que les oppositions ne sont pas aussi caricaturales :

#### - **Opposition entre excellence culturelle et lien social**

Dans le cas de Strasbourg, deux logiques coexistent sans pour autant être complètement étanches : l'une, sur le registre de la « culture territoriale » (ce qui devient premier dans l'expression culturelle, c'est son assise sur des identités de territoires ; le territoire pouvant être entendu comme projet construit à partir de ressources endogènes), l'autre sur le registre de la « culture de la qualité » (ce qui devient prioritaire, ce sont des critères relatifs à la qualité culturelle des projets produits, et notamment au recours à des professionnels du domaine). C'est aussi le cas dans l'instruction réalisée

par certains services à Grenoble où l'on sent poindre très clairement une opposition entre insistance sur la qualité artistique des projets et effets en termes de lien social.

#### – **Combinaison entre excellence culturelle et lien social**

Dans chacune des villes, pourtant, il existe des tentatives de croisement entre ces dimensions. Ceci passe souvent par la coexistence d'actions d'accompagnement et de médiation sociale et d'éveil artistique ainsi que par l'implication de professionnels de la culture. À travers cette combinaison, c'est le débat entre démocratisation et démocratie culturelle qui se trouve pour partie dépassé. La référence aux travaux de Jacques Palard, parlant de « perturbation du système d'action dominant » pour désigner des opérations qui résultent de l'effet d'un métissage par conjonction de l'approche légitimiste et de l'approche relativiste, qui résulte notamment de l'engagement d'un artiste professionnel dans des secteurs urbains « périphériques »<sup>2</sup> nous semble correspondre à nos observations. Pour le dire autrement, il y aurait ici une tentative de dépassement de l'opposition entre une vision légitimiste (la culture est incarnée par les artistes professionnels en place dans les centres culturels) et une vision relativiste de la culture (valorisant la production d'une culture non savante et les formes de participation collective)<sup>3</sup>.

#### **Du volet culturel au projet culturel?**

Le constat général est celui d'un émiettement des actions menées et non celui de la cohérence d'un projet culturel. Dans la plupart des villes, une succession d'actions est inscrite dans le volet culturel, sans nécessairement de lien les unes avec les autres, portées par des acteurs différents, voire concurrents et ne reposant pas sur une vue d'ensemble. On est plus dans une logique d'agrégation que d'intégration : des projets sont ajoutés les uns aux autres sans qu'une perspective d'ensemble volontariste donnant un cadre ne se dégage.

On peut trouver les causes de cet émiettement à travers deux processus différents. D'une part, la pluralité des acteurs institutionnels en présence ne favorise pas la définition d'objectifs communs opérationnels mais plutôt des objectifs généraux de compromis. D'autre part, la multiplicité des sollicitations par les porteurs de projets en recherche de financements tend également à la dispersion. On trouve ici rassemblées les conditions pour que se mette en place une politique caractérisée par un fort émiettement des actions conduites qui signifie pourtant également la diversité et le soutien au foisonnement des actions culturelles.

L'articulation entre volet culturel des contrats de ville et politiques culturelles locales est un second angle d'analyse de cette question. La relation entre politique de la ville et politique culturelle des villes met en tension potentiellement deux orientations des politiques culturelles. De façon emblématique, cette dissociation s'incarne dans des politiques culturelles municipales centrées sur la visibilité nationale voire internationale, tandis que la politique de la ville serait, elle, préoccupée par les quartiers (nécessairement en difficulté), avec un registre d'action fortement teinté de socioculturel.

Que nous disent nos cas d'étude? Sur cette question, les cas de figure diffèrent fortement en fonction des villes, tant du point de vue des échelles urbaines que de ces conceptions différenciées des politiques culturelles. On distinguera entre trois logiques distinctes :

– *l'indifférenciation* lorsque la distinction entre le volet culturel de la politique de la ville et la politique culturelle est floue. Les deux registres visent un même public et poursuivent de mêmes objectifs avec des financements indifférenciés. Il en résulte une dilution de la politique de la ville dans la politique culturelle locale comme dans le cas du contrat de ville préventif de Sénart.

– *la séparation* lorsque le volet culturel est séparé de la politique municipale avec des publics, des territoires d'intervention et des objectifs différents. La culture dans la politique de la ville s'inscrit dans une logique de lien social tandis que la politique culturelle revendique une visée d'excellence culturelle (Grenoble et Strasbourg). Ici, la politique de la ville joue même un rôle de substitution vis-à-vis d'une politique culturelle municipale jugée trop élitiste.

– *l'intégration* du volet culturel dans la politique municipale où les actions soutenues au titre de la politique de la ville s'inscrivent dans les priorités de la politique culturelle municipale. Vénissieux et Échirolles correspondent à cette conception avec un pilotage du volet culturel par les directions municipales en charge de la culture et/ou par des équipements en charge de la politique culturelle municipale (que ce soit en régie directe ou par délégation) qui intègrent largement les objectifs du contrat de ville dans leurs actions.

#### **Les porteurs de projet**

Les porteurs de projets peuvent être des acteurs institutionnels non culturels<sup>4</sup>, des institutions culturelles publiques ou des structures relevant de l'initiative associative. Dans les deux derniers cas, les statuts peuvent éventuellement être associatifs ce qui nous amène à dire que notre typologie est plus fonctionnelle que statutaire.

On définit souvent implicitement comme « porteurs de projet » les habitants d'un quartier (sous-entendant par là une certaine « informalité ») ou une sorte d'insaisissable « catégorie associations » (signifiant, à l'inverse, un relatif mode d'organisation des initiatives). Dans les faits, la catégorisation nous semble plus complexe. S'il existe, effectivement, des initiatives portées par des associations ne relevant pas de l'action culturelle, nous avons pu remarquer au moins trois autres types d'opérateurs pouvant adopter le statut associatif mais ne procédant pas de la même rationalité. Il s'agit des acteurs du secteur socioculturel et de l'éducation populaire, des acteurs culturels non institutionnels et des opérateurs artistiques. L'ensemble de ces porteurs de projets est à la fois à l'initiative des projets et en position de médiateurs entre publics et artistes. En fait, deux grands modes de portage des projets semblent se distinguer. Le premier d'entre eux est orienté vers une sorte de maîtrise institutionnelle du projet, soit à travers les équipements, soit sous l'angle d'une sorte de leadership des directions en charge des affaires culturelles. Le second semble, à l'inverse, beaucoup plus s'orienter vers la prise en compte de

projets provenant directement d'initiatives de terrain. Parfois une double logique peut être à l'œuvre, renvoyant dos à dos une « culture de qualité » et une « culture d'égalité » à travers la coexistence d'une double logique, étanche, de guichet.

La question des porteurs de projets doit également se lire à travers celle de son articulation avec le monde institutionnel. Le constat est ici également assez sévère. La complexité des procédures de financement et le manque de lisibilité des objectifs d'une politique, la complexité de la constitution des dossiers de financements (multiplicité des interlocuteurs, délais de paiement, procédures informatisées de saisie défectueuses, etc.) et l'incertitude des règles qui président à l'attribution des financements sont des critiques récurrentes portées par les porteurs de projets sur la sphère institutionnelle. Ces critiques traduisent la continuelle tension entre gestionnaires administratifs de cette politique et porteurs de projet, dans un domaine où les procédures, réunions et financeurs sont multiples.

### La question des effets

Deux aspects permettent, en synthèse, de traiter de cette question. Les actions culturelles menées dans le cadre de la politique de la ville paraissent d'abord très conditionnées par des objectifs de reconnaissance des populations, dans une double visée individuelle et collective. La culture semble être utilisée aujourd'hui, à l'instar des projets culturels à visée sociale, comme un vecteur d'expression individuelle et de reconnaissance de soi en tant que personne, favorisant un processus de reconstruction de soi pour des individus touchés par la désaffiliation. De façon à la fois complémentaire et concurrente, la culture peut être également un vecteur d'identification collective. À ce titre, la politique de la ville encourage de petites initiatives fourmillantes avec une capacité de mise en lien, elle permet le croisement entre des pratiques culturelles différentes et participe à la construction d'un sentiment de reconnaissance culturelle. De manière plus négative, tout un discours de non-professionnalisation des initiatives locales s'accompagne d'un processus non – ou mal – maîtrisé. Ainsi, de nombreuses associations encouragées s'engagent dans des dynamiques qui les dépassent et finissent par se retrouver en difficulté. D'autre part, on peut également constater un certain mélange, dénoncé par beaucoup, entre un enjeu d'insertion sociale et de dynamique culturelle. En soi, le mélange n'est pas nécessairement problématique, mais force est de constater que les dimensions sociales prennent la plupart du temps le dessus.

Du point de vue de la requalification des territoires, ensuite, le bilan est contrasté mais globalement plus positif. On peut prendre acte de la mise en place d'équipements dans un but de désenclavement spatial. Cette requalification se constate également à travers le croisement entre des publics de territoires différents et une mise en contact entre une population et des institutions culturelles. Enfin, la dimension des événements festifs dans les quartiers, laquelle est couplée avec une forte visibilité sur la ville, participe également de ces effets positifs. Cependant, il reste difficile de jouer sur la mobilité des populations des quartiers au centre et récipro-

quement. Ces effets d'enclavement semblent encore s'accompagner de « frottements » sur les territoires, en particulier à travers la question de l'acceptation de certaines structures par les populations des territoires de la géographie prioritaire de la politique de la ville.

**Philippe Chaudoir**  
Maître de conférences en sociologie et aménagement,  
Institut d'Urbanisme de Lyon

**Jacques de Maillard**  
Politologue, PACTE/CERAT-IEP Grenoble

- 1 Par exemple, « favoriser l'aménagement culturel de l'agglomération », « mettre en réseau les équipements culturels », « démocratiser l'accès aux équipements ».
- 2 Palard (Jacques), « Stratégie politique, action culturelle et intégration socio-spatiale », *Sciences de la société*, n°31, février 1994, p. 14.
- 3 Saez (Guy), *Diversités associatives dans les quartiers urbains : du modèle républicain à la problématique de l'insertion*, Rapport CERAT, 1998, p. 172-173.
- 4 Telles que les écoles, par exemple.

## Brèves

**Les artistes revisitent le social**, *De l'hiver à l'été* n°3, juillet 2004.

Les 19 et 20 janvier 2004, l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, organisait des rencontres sur la relation entre les artistes et la société, de nouvelles formes artistiques et des populations exclues de la culture. « De l'hiver à l'été » en restitue les morceaux choisis. Une collection de paroles, de réflexions et de convictions d'artistes et de professionnels pour dire les difficultés et les chances de cette rencontre, et confirmer le propos du philosophe Richard Shusterman, selon lequel « l'art est communicationnellement social », autrement dit que l'important est la rencontre entre une œuvre et un public, et que celle-ci, celle-là, et celui-ci sont multiples...

**J.-P. S.**

**Agir sur la ville. Habitants et transformations urbaines en Rhône-Alpes**, DRAC Rhône-Alpes, Editions La passe du vent, 2004, 136 p., ISBN : 2-84562-074-8, 12 €.

Cette publication s'inscrit dans la collection que la DRAC Rhône-Alpes consacre depuis plusieurs années aux interactions entre culture et développement urbain. La description d'actions publiques sur la ville et la réflexion qui l'accompagne forment la trame de cet ouvrage (par ailleurs très bien mis en valeur par les photos choisies pour « illustrer » la ville). Cela va des actions engagées dans la perspective d'une réhabilitation aux opérations qui prennent la ville pour objet : citons, entre autres, le travail mené par les compagnies SKÉMée et KompleXXapharnaüm à Villeurbanne, ou Ici-Même à Grenoble.

**L. P.**